

## 15ème SLALOM DU GATINAIS

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du Loiret

Organise le dimanche 20 juin 2010 avec le concours de l'ECURIE DU GATINAIS

Un slalom dénommé : Le 15ème slalom du gâtinais

Cette épreuve compte pour : la coupe de France des slaloms 2010, Le Championnat de la ligue du Centre, les lycées dans la course.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Centre et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R186 en date du 1er avril 2010.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportif

Perrot Elisabeth /1504

Commissaires Sportifs : Decarnin Rémi 155905/1504

Roux Gilles 1482/1504

Directeur de course : Perrot José /1504

Directeur de Course adjoint : Jugniot Joël 6813/1504

Commissaires Techniques (B au minimum) :

Bouchard Jean-Paul 14965/1504

Pinto Da Rocha Gérard 36259/1504

Texier Pierre-Arnaud 53166/1504

Chargé des relations avec les concurrents (CS)

Laurent Landois 53146/1504

Chronométreurs (C au minimum) :

Desterne Olga 181358/1504

Texier Francine 174467/1504

speaker Michau Joël

médecin Ouamed Abdenasser

Ambulances Saint Nicolas

Responsable des commissaires

Landois Laurent 53146/1504

Responsable de la sécurité

Chéreau Denis 46968/1504

Responsable Mise en place

Hervé Garnier 11886 /1504

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 15 juin 2010 à 0h00 heures

Publication de la liste des engagés le dimanche 20 juin à 8h30

Vérifications administratives le samedi 19 juin de 14h00 à 18h00 et le dimanche 20 juin de 7h00 à 8h15

Lieu sur le circuit

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 20 juin à 8h30 heures

Lieu : dans la remorque podium sur le circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h45 heures

Essais chronométrés le dimanche 20 juin de 8h45 à 10h30 heures

Briefing des pilotes le : dimanche 20 juin de 10h30 en pré-grille

Lieu sur la grille de départ du circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h45

Course :

- 1<sup>ère</sup> manche de 10h45 à 12h45
- 2<sup>ème</sup> manche de 13h30 à 15h30
- 3<sup>ème</sup> manche de 16h00 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires à 18h30

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu parc concurrents

Remise des prix aura lieu 1 heure après la fin de la course, sur le circuit

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage Basti-Automobiles av d'Antibes 45200 AMILLY

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 20 juin à 8h15 heures.

#### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

au début de chaque manche, les voitures en « double monte » partiront dans l'ordre prévu à l'article 7.3p

si plus de 60 partants, l'organisateur se réserve le droit de ne faire que 2 tours de circuit

### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

CHEREAU Denis 2 rue de la prévauderie 45120 CORQUILLEROY

Tél Sophie Gardia 02 38 95 68 95/06 75 39 34 68

e.mail : sophie.gardia@wanadoo.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint,

- Les frais de participation sont fixés à 95 €, réduits à 75 € pour les concurrents membres de l'ECURIE DU GATINAIS, les chèques seront libellés à l'ordre de l'ECURIE DU GATINAIS

- Les concurrents du groupe loisir, titulaires d'un titre de participation de 32€ ne comprenant pas l'engagement, sont tenus de respecter la date de clôture des engagements (avec présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile) dans la limite des places disponibles jusqu'à la fin des vérifications administratives

- opération « sport en famille et féminines dans le sport » : seront admis dans cette catégorie les conjoints des pilotes normalement inscrits et licenciés, l'inscription au slalom se fera avec un titre de participation à la journée. Le montant de l'engagement est fixé à 75€ comprenant la licence à la journée.

Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par écrit, envoyé par lettre ou mail 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 80**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Un pilote ne pourra pas utiliser 2 voitures différentes, même dans 2 groupes différents.

#### 4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slalom

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

Le 15ème Slalom du Gâtinais se déroulera à Amilly (Loiret) dans la zone industrielle sur le parking des Ets Tendron, rue saint Gabriel qui sera, à cet effet, fermée à la circulation, a le parcours suivant

(voir plan)

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

### 6.5P. PARC CONCURENENTS

Le parc concurrent sera situé rue St Gabriel

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 heures, le samedi 19 juin

Les remorques devront être garées à l'intérieur du parking des Ets Tendron

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés au niveau de la pré-grille

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu bureau administratif en face du parc concurrent à partir de 7 heures.

Téléphone permanence n° 06 75 39 34 68 (Sophie Gardia)

Centre de secours le plus proche Centre Hospitalier de Montargis-Amilly

Lieu rue des bourgoins 45200 AMILLY Téléphone n° 02 38 95 91 11

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

En sus du briefing prévu à l'article 1.2p, il sera remis contre émargement lors des vérifications administratives, les recommandations écrites du Directeur de Course.

### 7.3P. COURSE

Procédure de départ : aux feux tricolores

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe dans l'ordre de passage des groupes et des classes prévu à l'article 7.3 de la réglementation générale selon l'ordre décroissant des numéros

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffé des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement final s'effectuera sur la meilleure des manches

Les classements provisoires seront affichés à 18h30, lieu parc concurrents

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes énumérés à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Ex-aequo : le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des 2 autres manches

### ARTICLE 10P. PRIX

#### 10.1P. TROPHEES

Aucun trophée ne sera remis au terme de la course

### 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	général	groupe	classe	Féminin (non cumulable)
1er	110 €	20 €	95€ (47,5€ si moins de 3 partants)	95€ (47,5€ si moins de 3 partantes)
2ème	80€		50€ si plus de 5 partants	50€ si plus de 5 partantes
3ème	60€		30€ si plus de 8 partants	30€ si plus de 8 partantes

Général, groupe et classes sont cumulables.

#### 10.3P. COUPES

Une coupe récompensera chaque participant.

2 commissaires seront récompensés par une coupe.

#### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix.

### REMARQUES

**Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Collège des commissaires sportifs en conformité avec le règlement FFSA.**

**Lutte contre le dopage : un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou l'issue de la manifestation.**